



RAPPORT ANNUEL 2022

SIENNA MONETAIRE ISR







SOMMAIRE

Synthèse du fonds au 30/12/2022.....	5
Objectifs et politique d'investissement	6
Profil de risque et rendement	6
GESTION FINANCIERE	7
Évolution de la valeur liquidative	8
Performances du fonds	8
Analyse du risque	8
Allocation d'actifs	9
Principaux mouvements du fonds	10
Conjoncture économique	11
Mot du gérant.....	17
Autres informations	18
Investissement socialement responsable	21
Pourcentage OPC interne.....	24
Actif moyen.....	24
Tableau récapitulatif des frais facturés au cours du dernier exercice	24
Annexe SFDR.....	25
Annexe Rapport Article 29.....	35
ETATS FINANCIERS.....	45



Synthèse du fonds au 30/12/2022



DATE D'AGREMENT AMF : 18/02/2003

DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT :
> 3 mois

FORME JURIDIQUE : FCP/FIVG

FONDS MULTI-PARTS : OUI

CLASSIFICATION : Fonds monétaire à valeur liquidative variable standard

Code ISIN : FR0007081278

DEVISE : Euro

COMMISSAIRE AUX COMPTES :
PRICE WATER HOUSE COOPERS

INDICE DE REFERENCE :
100% ECB Euro Short-term Rate TR EUR

CHIFFRES CLES

> **Actif net du portefeuille :** 1 594,73 M€

> **Actif net de la part A :** 1 436,62 M€
Valeur liquidative de la part A : 117,222 €
+ haut sur 12 mois : 117,434 €
+ bas sur 12 mois : 116,821 €

> **Actif net de la part I :** 158,11 M€
Valeur liquidative de la part I : 98,119 €
+ haut sur 12 mois : 98,253 €
+ bas sur 12 mois : 97,761 €

FREQUENCE DE VALORISATION : Quotidienne en cours de clôture

VALORISATEUR : CACEIS

SOCIETE DE GESTION :

SIENNA GESTION
18 rue de Courcelles
75008 Paris
www.sienna-gestion.com

Objectifs et politique d'investissement

Description des Objectifs et de la politique d'investissement :

SIENNA MONETAIRE ISR, classé « Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard », a pour objectif de gestion d'obtenir, sur sa durée minimum de placement recommandée de 3 mois, et en intégrant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable) pour la sélection et le suivi des titres, une performance nette de frais de gestion du fonds égale à l'**Euro Short-Term Rate (€STR) capitalisé**.

L'Euro Short-Term Rate (€STR) reflète le taux d'emprunt au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone Euro. L'€STR est publié chaque jour ouvré de marché (Target 2) par la Banque Centrale Européenne et se base sur les échanges du jour précédent. L'€STR capitalisé intègre l'impact du réinvestissement des intérêts. La Banque Centrale Européenne, administrateur de l'indice eurosSTR, bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du Règlement Benchmark en tant que banque centrale et à ce titre n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA. Des informations complémentaires sur cet indice sont accessibles via le site internet de l'administrateur :

https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html

Caractéristiques essentielles du FIVG :

La stratégie d'investissement s'appuie sur les décisions d'un comité mensuel qui définit les stratégies de gestion à venir basées sur l'analyse macro-économique, l'analyse micro-économique, la construction de portefeuille et l'analyse ISR (Investissement Socialement Responsable).

SIENNA MONETAIRE ISR adopte une **gestion Socialement Responsable (SR)** dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs. Le Fonds bénéficie du label ISR. L'objectif de la gestion SR de Sienna Gestion est d'allier performances extra-financière et financière par l'intégration systématique des risques en matière de durabilité (ou « risques ESG ») pour les émetteurs privés et des performances ESG pour les émetteurs publics/souverains, dans la construction de ses univers SR. **90 % minimum** des investissements du Fonds (à l'exception des obligations et autres titres de créance d'émetteurs publics ou quasi-publics et des liquidités détenues à titre accessoire), réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par Sienna Gestion sur la base de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Les codes de transparence des fonds supports Socialement Responsables gérés par MHGA sont disponibles sur le site <https://www.sienna-gestion.com/nos-solutions-divestissement>. La gestion SR de Sienna Gestion ne s'applique pas aux fonds supports gérés par des sociétés de gestion externes. Par conséquent, des disparités d'approches extra-financières peuvent coexister au sein du portefeuille entre celles retenues par Sienna Gestion et celles adoptées par les sociétés de gestion des fonds supports externes sélectionnés par Sienna Gestion. La sélection ESG intervient en amont de l'analyse financière et boursière des gérants dans le cadre du choix des valeurs en portefeuille. Pour chaque classe d'actifs, la société de gestion définit un univers d'investissement SR à partir d'un **univers de départ** (décrit dans le prospectus du Fonds). **Les émetteurs privés** sont sélectionnés selon une approche « **Best in class** », consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Pour ce faire, Sienna Gestion s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Pour chaque secteur, Sustainalytics ne retient que les enjeux ESG les plus pertinents, ceux présentant un impact significatif sur la valeur financière d'un émetteur et, par conséquent, sur le risque financier et le profil de rendement d'un investissement sur cet émetteur (exemples de critères/enjeux ESG : programme de lutte contre le changement climatique, valorisation du capital humain, respect des droits de l'homme, indépendance du Conseil d'administration, rémunération des dirigeants). Pour chaque enjeu, la politique, les pratiques et les résultats obtenus par les systèmes de management dédiés aux risques sont pris en compte. Sienna Gestion utilise la note de risque ESG agrégée de Sustainalytics. Aucune modification n'est apportée à cette note. Les controverses ESG, qui révèlent les insuffisances ou les failles de ces systèmes de management, sont également intégrées dans ce calcul du risque ESG (exemples de controverses ESG : accident industriel engendrant une pollution, restructurations significatives, cas de travail des enfants ou de travail forcé, irrégularité comptable, délit ou crime d'un dirigeant exécutif ou non exécutif). Sienna Gestion compare la note de chaque émetteur avec celles des autres émetteurs du même secteur et exclut au minimum 20 % des émetteurs de l'univers de départ ayant obtenu les moins bonnes notes. **Les émetteurs publics/souverains** sont sélectionnés selon une approche « **Best in universe** » consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment des spécificités des émetteurs du groupe. La sélection est effectuée en utilisant des critères multidimensionnels sur chacune des trois dimensions d'analyse ESG de façon équilibrée (exemples de critères : indicateur existant de Performance Environnementale Intégrée, inégalité, santé et éducation, lutte anti-corruption, transparence de la vie publique). Sienna Gestion exclut au minimum 20 % des émetteurs de l'univers de départ dont les scores ESG cumulés sont les plus faibles. **L'univers SR** (univers de départ après prise en compte de l'analyse extra-financière des émetteurs) est détaillé dans le prospectus du Fonds. Le processus ISR de Sienna Gestion est revu annuellement.

SIENNA MONETAIRE ISR limite son investissement aux instruments financiers suivants :

Instruments du marché monétaire (IMM) (100 % maximum de l'actif net) : Le Fonds peut investir dans des titres négociables à court et à moyen terme, des papiers commerciaux, bons du trésor, obligations de tout émetteur. Par ailleurs, à titre dérogatoire, le fonds peut investir dans les instruments de dette publique monétaire ci-dessous sans contrainte de diversification :

Instruments de dette publique dans la limite de 100 % de son actif net (dont plus de 5 % de titres émis par l'Etat français) ;

Obligations sécurisées émises par des établissements de crédit ayant leur siège social dans un Etat membre et soumis à une surveillance spéciale des autorités publiques, dans la limite de 10 % de son actif net ;

Obligations garanties de qualité (extrêmement) élevée émises par des établissements de crédit respectant l'obligation de transparence visée à l'article 129 paragraphe 7 du Règlement UE n° 575/2013, dans la limite de 20 % de son actif net.

Titrisation et papiers commerciaux adossés à des actifs (ABCP) (10 % maximum de l'actif net) : Le Fonds peut investir dans des Asset Backed Securities (ABS), Asset Backed Commercial Paper (ABCP) émis par un programme ABCP, titrisation simple, transparente et standardisée (STS).

Dépôts (10 % maximum de l'actif net) : Le Fonds pourra réaliser des dépôts auprès d'établissements de crédit ayant leur siège social dans un Etat membre ou un pays tiers soumis à des règles prudentielles équivalentes à celles du droit communautaire. Ces dépôts sont remboursables sur demande ou pouvant être retirés à tout moment et ont une échéance de 12 mois.

Instruments financiers dérivés (100 % maximum de l'actif net) : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés ou de gré à gré, à titre de couverture des risques de taux et de change.

Titres intégrant des dérivés (20 % maximum de l'actif net) : Le Fonds peut recourir aux produits de taux callable et puttable à titre de couverture des risques de taux et de crédit.

Accords de mise en pension (10 % maximum de l'actif net) : Aux fins de gestion de la liquidité, le Fonds pourra recourir à des accords de mise en pension d'une durée de 7 jours ouvrables maximum, résiliables à tout moment moyennant un préavis de 2 jours ouvrables maximum.

Accords de prise en pension (10 % maximum de l'actif net) : La valeur de marché des actifs (IMM) reçus par le Fonds est à tout moment au moins égale à la valeur des liquidités versées. Les accords de prise en pension sont résiliables à tout moment moyennant un préavis de 2 jours ouvrables maximum.

Parts ou actions d'OPC (10 % maximum de l'actif net) : Le Fonds peut investir en parts ou actions d'OPCVM de droit français et/ou européen, de FIA de droit français de toutes classifications monétaires. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Liquidités dans la limite de 10 % de son actif net.

Les instruments financiers éligibles à l'actif du fonds ont une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours.

La MMP du portefeuille du fond (Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'échéance dénommée en anglais WAM - Weighted average maturity) est inférieure ou égale à 6 mois.

La DVMP du portefeuille du fond (Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers, dénommée en anglais WAL - Weighted average life) est inférieure ou égale à 12 mois.

Les instruments du marché monétaire (IMM), titrisation et ABCP et/ou les émetteurs dans lesquels le fonds investit bénéficient d'une notation de crédit « Investment grade » (haute qualité de crédit) en application d'une méthodologie établie et mise en oeuvre par la société de gestion. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par ces agences. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt est comprise entre 0 et 0,5.

SIENNA MONETAIRE ISR a l'interdiction d'investir dans des actions et de recourir aux emprunts d'espèces. Le fonds n'a pas recours aux TRS (Total Return Swaps).

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.
Durée de placement recommandée : Supérieure à 3 mois.

Recommandation : Ce FIVG pourrait pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant la durée de placement recommandée.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative (VL) et demandes de souscription / rachat : la VL est calculée quotidiennement (cf III du prospectus du fonds). Les souscriptions et rachats sont centralisés avant 12h30 auprès de BNP PARIBAS SA, 9, rue du débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

La valeur liquidative (J) sur laquelle seront exécutés les ordres de souscription et de rachat est calculée sur la base des cours en J et sera publiée à 23 heures en J. Toutefois, la VL est susceptible d'être recalculée jusqu'à l'exécution des ordres, afin de tenir compte de tout événement de marché exceptionnel survenu entre temps.

Profil de risque et rendement



- > La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- La catégorie précitée a été déterminée à partir de l'amplitude des variations de la valeur liquidative constatée sur cinq années.
- > Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.
- La catégorie de risque associée à ce FIVG n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Le niveau de risque de ce FIVG reflète principalement le risque et le niveau de volatilité du marché de taux sur lequel il est investi.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FIVG :

> **Risque de crédit** : il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligatoire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

> **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

> **Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

GESTION FINANCIERE

Évolution de la valeur liquidative

Evolution de la VL (Base 100)



Performances du fonds

PERFORMANCES CUMULEES (en %)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
SIENNA MONETAIRE ISR A	-0,18	-1,19	-1,82	-1,82
SIENNA MONETAIRE ISR I	-0,14	-1,13	-1,74	
Indice de référence	-0,02	-0,97	-1,73	-2,31

PERFORMANCES ANNUALISEES (en %)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
SIENNA MONETAIRE ISR A	-0,18	-0,40	-0,37	-0,18
SIENNA MONETAIRE ISR I	-0,14	-0,38	-0,35	
Indice de référence	-0,02	-0,33	-0,35	-0,23

PERFORMANCES ANNUELLES (en %)

	2022	2021	2020	2019	2018	2017
SIENNA MONETAIRE ISR A	-0,18	-0,61	-0,41	-0,28	-0,36	-0,28
SIENNA MONETAIRE ISR I	-0,14	-0,60	-0,40	-0,27	-0,35	-0,27
Indice de référence	-0,02	-0,49	-0,47	-0,40	-0,37	-0,36

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Analyse du risque

RATIO DE RISQUE

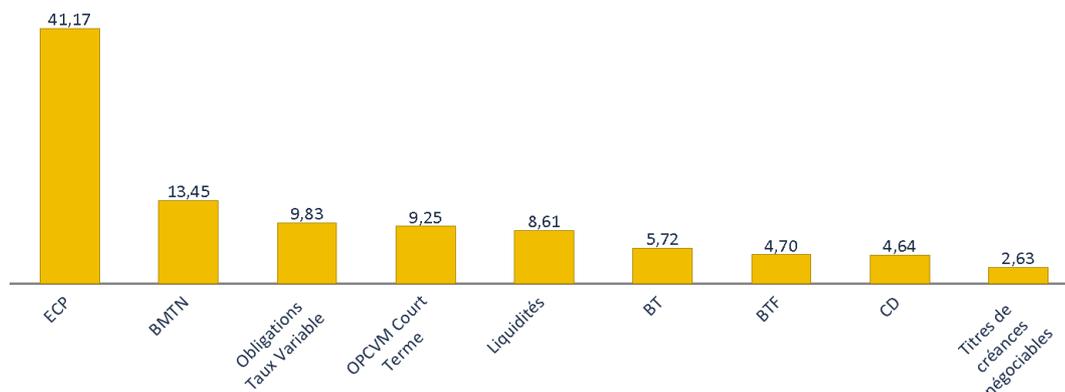
	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité annualisée (en %)			
Portefeuille	0,10	0,08	0,07
Indice de référence	0,06	0,04	0,03

Allocation d'actifs

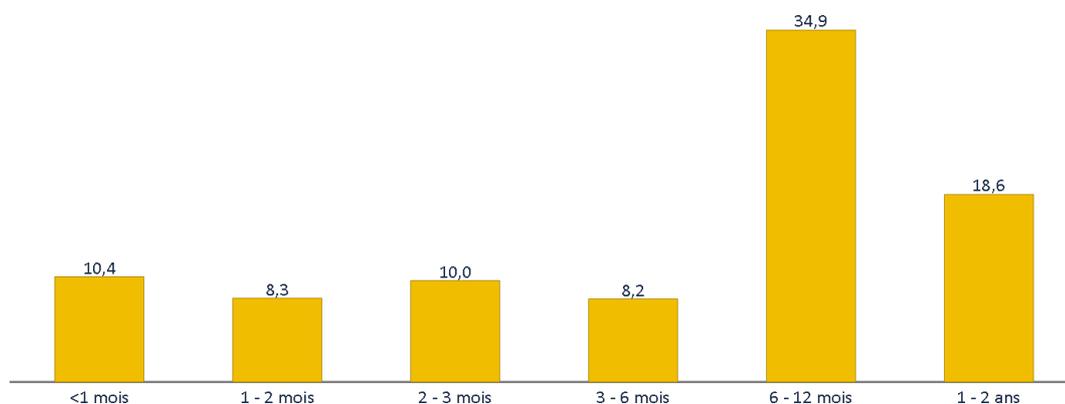


■ Monétaire & Liquidités 90.2%
■ Obligations 9.8%

Répartition par type de produit en % de l'actif



Répartition par tranche de maturité en % de l'actif



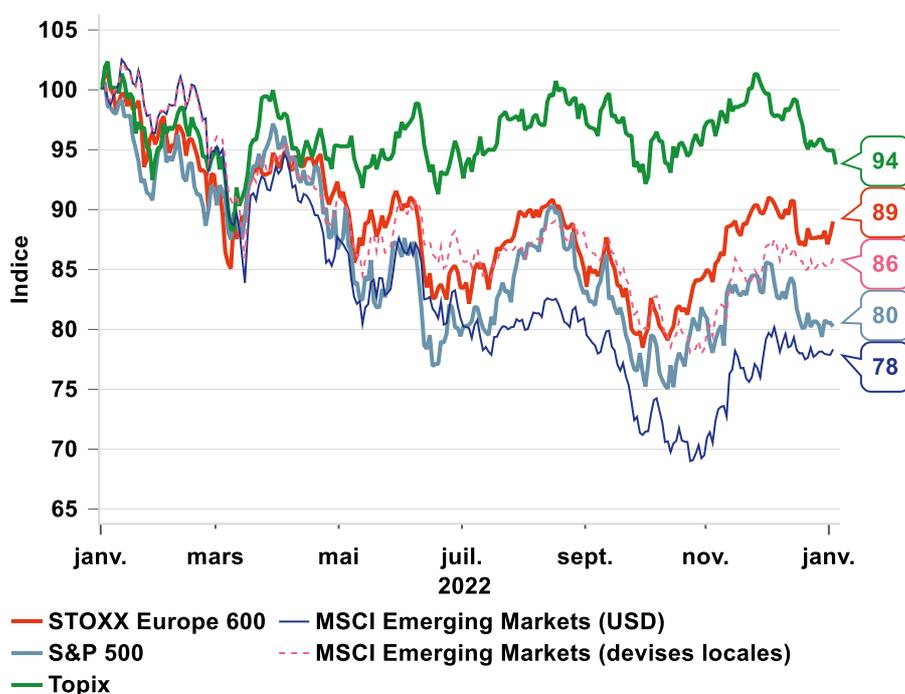
Principaux mouvements du fonds

Achats				Ventes			
AMUNDI EURO LIQ SHORT	FR0007435920	OPCVM	433 097 622	AMUNDI EURO LIQ SHORT	FR0007435920	OPCVM	430 951 263
TERM SRI SRI-I				TERM SRI SRI-I			
ALLIANZ SECURICA-SRI	FR0010017731	OPCVM	150 134 756	ALLIANZ SECURICA-SRI	FR0010017731	OPCVM	132 182 085
BTF 01/02/23	FR0127462812	Monétaire	49 929 627	BPIFRANCE SA 090522	HG0127008243	Monétaire	24 003 600
CREDIT 120922	HG0127291088	Monétaire	38 058 494	KERI FIN 0.115 07-22	HG0127294959	Monétaire	22 007 868
BNP PAR FLR 08-23	HG0127532200	Monétaire	27 000 000	FRENCH REP ZCP 03-22	FR0126461849	Monétaire	20 005 418
ACHMEA 220323	HG0127295832	Monétaire	26 971 956	ENGIE SA 110422	HG0127109421	Monétaire	20 001 840
ENGIE SA 100322	HG0127202168	Monétaire	24 021 259	RWE AG ZCP 09-22	HG2420685567	Monétaire	17 995 014
BTF 31/08/22	FR0127176446	Monétaire	24 012 294	VLVY FRN 02/24 EMTN	XS2446824729	Obligation	17 075 334
ENGIE SA 110422	HG0127109421	Monétaire	24 006 402	TOYOTA FRN 06/23 EMTN	XS2357120679	Obligation	17 067 918
KERI FIN 0.115 07-22	HG0127294959	Monétaire	22 032 369	BNP PAR FLR 04-23	HG0127241182	Monétaire	15 016 734

Conjoncture économique

Après une crise sanitaire sans précédent et alors que le monde espérait que 2022 soit l'année de la normalisation, V. Poutine en a décidé autrement en déclenchant une guerre contre l'Ukraine dont les conséquences géopolitiques, économiques et financières ont été considérables. En premier lieu, le conflit a contribué à aggraver une **crise énergétique** qui avait commencé à inquiéter bien avant le début des hostilités en février et entraîné une correction marquée sur l'ensemble des actifs risqués. Les marchés d'actions ont notamment connu une de leurs pires performances annuelles, avec un recul de près de -13% pour le **Stoxx Europe 600** et de -20% pour le **S&P 500**, pénalisés par la remontée exceptionnelle des taux **souverains** mondiaux (Allemagne à 10 ans : +274 pb ; Etats-Unis : +238 pb). Ces derniers ont notamment dû intégrer le changement de posture radical des banques centrales, lesquelles ont abandonné le discours très accommodant auquel les investisseurs étaient habitués depuis plus d'une décennie et adopté un ton extrêmement restrictif pour reprendre le contrôle sur **l'inflation**.

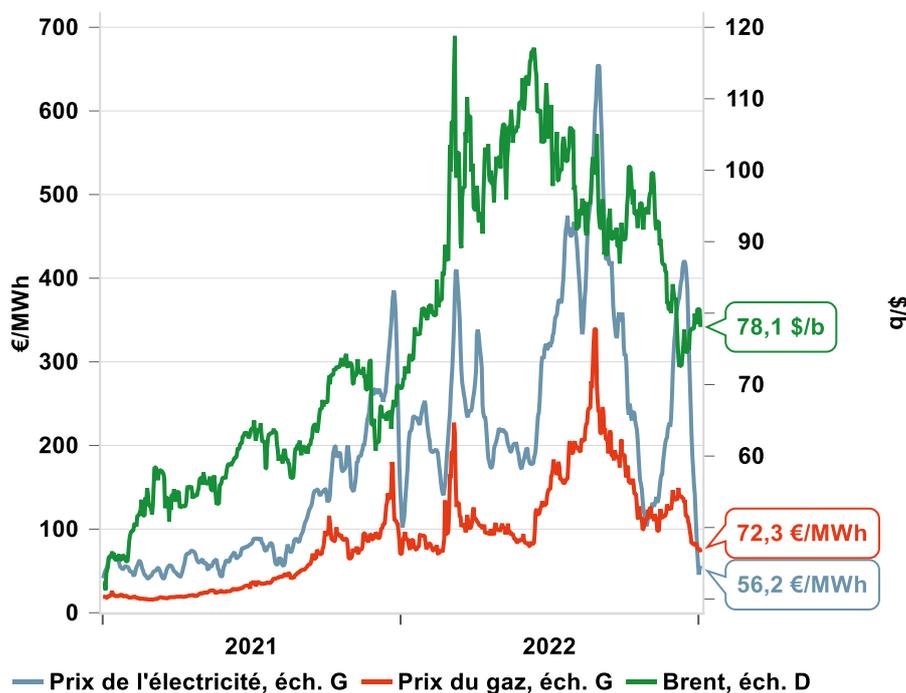
Evolution des principaux indices actions en devises locales (rebasés à 100 le 01/01/2022)



Sources : CIC Market Solutions

Cette dernière aura été le thème dominant de l'année 2022, alimentée dans un premier temps par les effets liés à la réouverture des économies post-covid avant que d'autres facteurs ne contribuent à en faire un phénomène durable. Aux tensions sur les **chaînes logistiques** liées à l'évolution de la situation sanitaire et l'explosion de la demande pour les biens, se sont ajoutées les pressions salariales sur un **marché du travail** très tendu ainsi que l'envolée des prix des **matières premières**. Alors que plusieurs de ces marchés étaient déjà en situation de déficit d'offre, du fait d'un sous-investissement chronique ces dernières années, la guerre en Ukraine est venue amplifier la dynamique haussière des prix, dont l'ampleur a largement dépassé toutes les attentes. Les prix énergétiques ont notamment connu des envolées spectaculaires avec un point haut à près de 350 €/MWh pour le prix du **gaz européen** et près de 130 \$/b pour le **Brent**, tandis que les prix de **l'électricité** ont atteint un pic à plus de 600 €/MWh cet été (référence à 1 mois en France).

Prix de l'électricité en France, prix du gaz en Europe (€/MWh) et du cours du Brent (\$/b)



Sources : CIC Market Solutions

Au-delà de l'impact du conflit, ces derniers ont également reflété les difficultés sur les autres sources d'approvisionnement et en particulier sur la production **nucléaire** française, et par ailleurs, la sécheresse de l'été a grandement affaibli la production hydroélectrique et menacé les importations de charbon compte tenu du faible niveau du Rhin. La **situation énergétique** européenne s'est certes améliorée les dernières semaines de l'année, avec une chute très sensible des prix mais ceci s'explique essentiellement par des conditions météorologiques exceptionnellement favorables, tandis que les facteurs négatifs structurels sont loin d'avoir disparu et continuent de menacer l'Europe d'une nouvelle accélération des prix de l'énergie d'ici l'hiver 2023. Après le prix plafond sur le pétrole brut russe à 60 \$/b (en vigueur depuis le 5 décembre), Bruxelles a mis en place un **price cap** sur le gaz mais l'efficacité de ce dispositif doit encore être démontrée et pourrait même constituer un risque pour l'attractivité de l'Europe par rapport à l'Asie pour les exportateurs de Gaz Naturel Liquéfié.

Cette crise énergétique a donc été au cœur des préoccupations cette année, aussi bien celles des investisseurs que des Etats et des banques centrales. Confrontés à un choc énergétique massif, les gouvernements n'ont pas lésiné sur les moyens et déployé des **mesures budgétaires** très coûteuses (représentant près de 4,5% du PIB de la zone euro) pour protéger les ménages et les entreprises, ce qui a permis de contenir l'impact sur l'activité économique sans pour autant l'annihiler totalement. En revanche, ceci a paradoxalement entretenu les pressions inflationnistes et contraint la **BCE** à fortement durcir sa politique monétaire, avec une multitude de hausses des taux directeurs (+250 pb au total) qui ont porté le taux de dépôt à 2%.

Taux souverains à 10 ans des principaux pays



Sources : CIC Market Solutions

L'institution a également mis un terme à ses achats d'actifs et annoncé le début de la réduction de la taille de son bilan à partir de 2023, avec comme objectif de durcir encore plus les conditions financières pour éviter un désencrage des anticipations d'inflation. Alors que la dynamique des salaires est clairement orientée à la hausse ces derniers mois, la BCE s'inquiète en particulier des effets de second tour et d'une éventuelle spirale inflation-salaires et a clairement indiqué que la croissance économique serait sacrifiée si nécessaire pour atteindre son objectif. Cette position extrêmement *hawkish* a logiquement alimenté les craintes vis-à-vis des pays dont la trajectoire de dette publique était plus fragile, à l'image de l'écartement marqué du spread souverain entre l'Italie et l'Allemagne (+80 pb). Le mouvement aurait pu être encore plus conséquent si la BCE n'avait pas annoncé la création d'un nouveau programme d'achat d'actifs (TPI) qui sera utilisé en cas d'urgence pour assurer la bonne transmission de la politique monétaire.

En **Chine**, les autorités ont fermement défendu leur stratégie **zéro-covid** tout au long de l'année, alternant les phases de fermeture et de réouverture de l'économie. Ceci a lourdement pesé sur l'activité, d'autant plus que Pékin a poursuivi sa reprise en main du secteur privé, avec un **durcissement réglementaire** dans plusieurs secteurs dont celui de la technologie. Le ralentissement du secteur de l'immobilier s'est aussi accéléré malgré les mesures de soutien budgétaire et monétaire annoncées ces derniers mois, contribuant de manière additionnelle à la sous-performance des indices chinois (**Hang Seng** : -14%). Soulignons toutefois que ces pertes étaient bien plus importantes avant le virage radical opéré par les autorités sur la question sanitaire en fin d'année. Confronté à un mouvement de contestation important au sein de la population, **Xi Jinping** (dont le nouveau mandat a été confirmé sans difficulté à l'issue du Congrès du Parti communiste) a fini par accepter un allègement des contraintes sanitaires et un abandon progressif du zéro-covid. La réouverture durable de l'économie chinoise se fait cependant au prix d'une envolée des contaminations compte tenu du faible niveau d'immunité collective et de l'inefficacité des vaccins chinois.

Dans le reste des pays émergents, mentionnons les surperformances notables de l'indice **Bovespa brésilien** (+4,7%) et du **Sensex indien** (+4,4%). Le premier a largement profité de la progression des matières premières tandis que l'incertitude politique liée à la présidentielle n'a pas pesé outre-mesure. Franchement élu, le président Lula a envoyé des signaux rassurants aux marchés financiers en promettant un budget maîtrisé et en nommant une personnalité consensuelle au poste de ministre des Finances. De son côté, l'indice indien a été porté par la remarquable résilience de l'économie locale.



Enfin, au **Japon**, l'inflation a également fait son retour en 2022. Alors que la politique monétaire y est restée très accommodante une bonne partie de l'année, permettant aux indices actions locaux de tirer leur épingle du jeu par moments, la banque du Japon a elle aussi fini par réagir aux tensions inflationnistes croissantes en élargissant la **bande de fluctuation** du taux souverain à 10 ans (jusqu'à 0,50% vs 0,25% auparavant). Il s'agit là sans doute d'une première étape avant de relever les taux directeurs en 2023, un élément que les investisseurs ont largement intégré en fin d'année, accentuant ainsi la remontée des taux souverains mondiaux qui ont perdu ainsi un de leurs principaux facteurs de rappel à la baisse.

LES MARCHES ACTIONS

Le début d'année 2022 a été marqué par le retour de la volatilité sur fond de tensions géopolitiques et de réactions des banques centrales à l'égard de l'inflation. Dès le mois de janvier, les valeurs de croissance, qui avaient beaucoup profité des niveaux de taux historiquement bas au cours de ces dernières années, ont fortement baissé malgré des résultats plutôt satisfaisants. En cause leur niveau de valorisation très élevé dans un contexte de durcissement des politiques monétaires pouvant provoquer un fort ralentissement économique. Aux difficultés de normalisation des chaînes de production se sont ajoutés un climat particulièrement anxieux marqué par la guerre en Ukraine et la résurgence du Covid en Chine. Les perspectives de croissance économiques ont été revues à la baisse, alors même que les banques centrales n'avaient d'autres choix que de « durcir le ton » sur le plan monétaire face à une accentuation des tensions sur les prix de plusieurs matières premières (aluminium, nickel ou blé par exemple) et de l'énergie, avec notamment un prix du baril de pétrole qui a dépassé le niveau symbolique des 100 dollars (Brent). Les sociétés les plus exposées à la Russie ont subi des replis conséquents de leur cours de Bourse (Renault, Société Générale, Nokian Renkaat, Raiffeisen Bank...) contrairement aux valeurs de Défense qui se sont littéralement envolées à l'image de Rheinmetall, Thalès, Dassault Aviation ou encore Leonardo. Toutefois, après un point bas atteint le 8 mars, les marchés ont fait preuve d'une incroyable résistance comme l'illustre l'impressionnant rebond qui leur a permis d'effacer dans un premier temps la baisse liée à l'invasion de l'Ukraine.

La baisse s'est poursuivie au cours du second trimestre avec la conjugaison des impacts de la guerre en Ukraine, des confinements sanitaires en Chine et d'un risque de cycle de resserrement monétaire plus agressif de la Fed tandis que les perspectives des entreprises se sont voulues prudentes. Les marchés actions européens se sont repliés en privilégiant les secteurs favorablement impactés par l'inflation, tels que l'énergie et les ressources de base. Si la saison des publications de résultats a été globalement de bonne facture, certains profit warnings fin mai de grands distributeurs outre-Atlantique n'ont pas rassuré sur les arbitrages des ménages en termes de dépenses face à une hausse généralisée des prix. Les valeurs défensives ont continué à surperformer.

Le troisième trimestre a débuté par un rebond des valeurs de croissance à l'image du Nasdaq qui a gagné plus de 10% au mois de juillet. En effet, face à la dégradation des indicateurs économiques, le marché s'est nourri d'espoirs que les banques centrales ne pourront pas tenir leurs politiques monétaires restrictives dans la durée. Dans cette phase de marché plus favorable, marquée par une détente des taux, les financières (banques et assurances) ont été les grandes perdantes, à l'opposé des valeurs industrielles et du luxe qui se sont fortement appréciées. Le marché actions a de nouveau été soutenu par de bonnes publications au 2ème trimestre. La poursuite des hausses de prix de l'électricité et du gaz a incité les banquiers centraux à tenir des propos plus restrictifs qu'attendus.

La dynamique baissière des marchés s'est accentuée en échos à la succession des hausses de taux des banques centrales toujours plus déterminées à combattre l'inflation. Le retour de cet environnement de forte hausse des rendements obligataires a soutenu les valeurs financières et pénalisé l'immobilier et les technologies.

Au cours du dernier trimestre, les marchés d'actions européens ont rebondi fortement mettant ainsi un terme à une série de 3 trimestres consécutifs de baisse.

Les marchés ont été soutenus d'une part par des messages de la Banque Centrale américaine en faveur d'un rythme de resserrement monétaire moins rapide à l'avenir, et d'autre part par une bonne résistance des indicateurs macro-économiques et d'une détente des rendements obligataires. Les entreprises ont également publié des résultats de bonne facture. Enfin, des rumeurs de fin de la politique Zéro Covid en Chine ont amplifié l'optimisme des investisseurs et soutenu les secteurs cycliques les plus exposés à l'Asie.



A l'exception de la Technologie qui se reprend après un début d'année difficile, le marché a été porté par les secteurs value et cycliques à l'image de l'énergie, de la finance, du tourisme & et du secteur aérien. A l'opposé, les secteurs défensifs qui avaient jusqu'ici bien résisté étaient plus en retrait.

L'année 2022 aura été marquée par la nervosité des investisseurs, relative aux perspectives économiques et par la détermination des banques centrales à lutter plus que jamais contre l'inflation. Les marchés ont ainsi évolué au gré des anticipations d'évolution des politiques monétaires tout au long d'une année horribilis au cours de laquelle on aura connu que 3 hausses mensuelles (juillet, octobre et novembre) dont 2 au cours du dernier trimestre.

Sur l'ensemble de la période le marché d'actions européennes est en recul marqué de 14% (référence Euro Stoxx). Seul le secteur de l'Énergie, soutenu par la fermeté des prix du baril dans un contexte de crise énergétique, affiche une performance positive, les valeurs de l'assurance finissent proche de l'équilibre. Les valeurs bancaires (-4,6%) baissent modérément profitant de la hausse des taux. Nous retrouvons ensuite au sein des surperformances, les secteurs des services à l'image des Voyage & Loisirs (-5,3%) portés par la reprise de la mobilité mondiale, les Médias (-8,8%) et les Télécoms (-9,3%). Les pires performances sont affichées par le secteur l'Immobilier (-40%), négativement impacté par les perspectives de baisse des transactions immobilières, suivi des valeurs de ventes au détail notamment de l'e-commerce, des valeurs technologiques à la suite desquelles on retrouve un tir groupé de secteurs cycliques comme l'Automobiles (-19%) ou l'Industrie (-17,8%).

LES MARCHES TAUX

L'année 2022 a été marquée par une forte volatilité sur les marchés financiers. Le choc d'offre sur les matières premières généré par le conflit Ukraine-Russie débuté en février a provoqué la flambée des coûts de l'énergie et des risques de pénuries. Dès lors, l'envolée des coûts de production, un marché de l'emploi déjà tendu et une masse monétaire significative post-covid sont venus alimenter la spirale prix-salaires tant redouté par les banquiers centraux. Face au risque de désencrage des anticipations d'inflation, le resserrement monétaire s'est accéléré sur la deuxième partie de l'année, alimentant les craintes récessives générées par le choc de demande recherché par les banques centrales.

Face à une inflation dépassant les 8%, la FED a débuté un cycle de resserrement monétaire dès le mois de mars (+0.25%), pour l'accélérer par la suite, jusqu'à des hausses par pas de 0.75%. Il faut remonter à 1994 pour voir une hausse des taux directeurs d'une telle amplitude. In fine, le taux directeur américain aura été augmenté de 4,25% en 2022, passant de 0,25% à 4,50%.

En Europe, dans un contexte similaire avec une inflation dépassant les 10%, la BCE a débuté à son tour son cycle de resserrement monétaire en juillet 2022. Après une première hausse d'un demi-point, elle a décidé deux hausses historiques de 0,75% avant de finir l'année par une quatrième hausse d'un demi-point. Ainsi, le taux de refinancement de la banque centrale est passé de 0% à 2,50% en 2022.

Les taux longs ont été très volatils sur la période pris en tenaille entre, d'un côté, les pressions inflationnistes et le discours restrictif des banquiers centraux, et, de l'autre côté, les craintes de récession et la crise géopolitique pesant à la baisse sur les taux. Ainsi le taux 10 ans Allemand a connu un premier pic à 1.80% en juin sur fonds de durcissement monétaire croissant. Les craintes récessives ont ensuite porté celui-ci à 0,80% fin juillet. Le marché anticipait alors une inflexion dans les cycles de hausse des taux en raison des risques croissants portant sur la croissance économique. Mais lors du symposium de Jackson Hole, les banques centrales ont martelé que la lutte contre l'inflation serait prioritaire sur toute autre considération. Dans ce contexte, les taux longs ont fortement monté. Le taux 10 ans allemand est alors passé de 0.80% fin juillet à 2.40% en octobre. Par la suite, l'inflexion baissière de l'inflation aux États-Unis et l'anticipation d'un pivot de la FED a généré un rally des taux jusque début décembre (1,80% pour le 10 ans allemand), mouvement qui s'inversera à l'approche des dernières réunions de politique monétaire de l'année au cours desquelles les banques centrales ont réaffirmé leur volonté de lutter contre l'inflation. Le 10 ans Allemand finira l'année au plus haut, à 2,57%.



L'environnement de restriction monétaire a fragilisé les taux italiens dont le spread contre Allemagne est monté jusqu'à 240 bps. En conséquence, la BCE a été contrainte d'annoncer la création d'un outil anti-fragmentation pour maintenir les taux italiens à des niveaux acceptables et démarrer son cycle de resserrement monétaire. Le marché a bien accueilli la nouvelle dans un premier temps mais face au risque politique occasionné par la démission de Mario Draghi et la montée en puissance de l'extrême droite, le spread italien contre Allemagne est retourné côtoyer des sommets (257 bps). L'accalmie est venue d'une attitude constructive du nouveau gouvernement de Georgia Meloni, pourtant euro septique, s'engageant à respecter une trajectoire budgétaire restrictive. Le spread italien a ensuite oscillé entre 170 bps et 225 bps. Sur l'année 2022, le taux italien à 10 ans a néanmoins beaucoup progressé passant de 1,20% à 4,68%.

Le marché des obligations privées a été négativement impacté par le retrait de la BCE dont le « Quantitative Easing » (achats d'actifs) s'est arrêté fin juin, mais également par les craintes de récession. Devant la combativité des banquiers centraux, le marché du crédit s'est retrouvé à un niveau de stress similaire à celui de la crise covid au cours de l'été (l'indice Itrax qui avait débuté l'année à 50 s'inscrivait à 140 en septembre). Le rebond technique des obligations privées, alimenté par la suite par l'inflexion de l'inflation US, et ce malgré la poursuite des hausses des taux, s'est amplifié à fin d'année en particulier en raison de leur valorisation qui avait été fortement pénalisée au T32022. Malgré l'invasion russe en l'Ukraine et la flambée des prix de l'énergie, les marges des entreprises se sont montrées résilientes. L'indice Itraxx termine l'année à 91.



Mot du gérant

Contexte

L'année 2022 aura été marquée par le déclenchement d'une nouvelle guerre sur le continent européen, et par une augmentation de l'inflation sans précédent depuis la mise en place de l'euro (avec un plus haut de 10,7%).

Les banques centrales ont dû ainsi inverser leurs politiques menées depuis plus de 10 ans (augmentation de leurs taux directeurs, et baisse du niveau de leur bilan), provoquant une augmentation historique des taux, ainsi que des primes de crédit.

Directionnel

L'année peut être divisée en 2 périodes distinctes. Tout d'abord Jusqu'au 30/04 nous avons renforcé nos achats à taux fixe sur les maturités 9 à 12 mois prenant en compte la hausse de ceux-ci sur ces maturités, mais surtout les prises de positions de la BCE, en premier lieu celles de Christine Lagarde qui insistait alors sur l'aspect provisoire de la hausse de l'inflation. La WAM du portefeuille est passé de 83 jours le 31/12/2021 à 110 jours le 30/04/22.

A partir d'avril, il était devenu évident que ce diagnostic était erroné et nous avons dès lors basculé presque intégralement nos investissements sur des titres à taux variables et avons ramené la WAM à 28 jours en fin d'année.

Crédit

Nous sommes restés globalement prudents sur nos investissements privilégiant les notations équivalentes à A1, sur de grands groupes, leaders dans leur domaine. Les primes de risque ont retrouvé au fil de l'exercice des niveaux plus conformes (spreads historiques), et nous n'avons pas hésité à acheter des NeuCP et des NeuMTN à taux variable sur des maturités longues. La WAL est ainsi passée au cours de l'année de 135 jours à 218 jours. Nous avons également acquis 10% d'obligations à taux variable référencés sur l'EURIBOR 3 mois.

ESG

Les investissements réalisés sont systématiquement abordés en amont sous l'angle ESG. 100% des titres détenus en portefeuille étaient ISR au 31/12/2022.

Liquidités

Nous n'avons pas été énormément au-delà des exigences réglementaires en moyenne au cours de l'année (Min 15% mobilisable sous 7 jours), et ce malgré une réduction du coût de ces dernières (en moyenne -0,60% à 1,80%).

Autres informations

Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Ce FIA prend en compte les critères ESG dans sa politique d'investissement, tel que détaillé sur notre site internet (<https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires>) et dans la partie INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE de ce présent rapport.

Politique de sélection et évaluation des intermédiaires

Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution.

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIMF, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2022 :

- Effectif moyen de MHGA (désormais SIENNA GESTION) : 61,67 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 4 344 952,92 €
- Rémunération annuelle brute variable : 470 458,22 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 16
- Rémunération annuelle brute et variable agrégée des collaborateurs dits « preneurs de risques » : 1 985 208,89€



En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s’applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d’entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d’un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 16 personnes en 2022 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, la Directrice des Opérations et le Directeur Risques et Conformité.

SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d’Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l’évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d’actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s’agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance n’exerçant pas de fonction exécutive. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d’Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l’octroi d’une rémunération variable à condition d’être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s’aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d’une note à tous les gérants après validation du Conseil d’Administration et suite à l’avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l’atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l’atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l’atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s’assure du respect d’un équilibre prudent entre une situation financière saine et l’attribution, le versement et l’acquisition d’une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l’année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil d’Administration décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.



Effet de levier

Le fonds n'étant pas investi dans des contrats dérivés, l'information relative à l'exposition calculée selon la méthode brute et la méthode de l'engagement est inférieure à 100% (art. 109 du Règlement délégué (UE) N°231/2013).

Règlementation SFTR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Informations sur la réglementation SFDR

« Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous. Concernant l'indice de référence du fonds, il est précisé que la Société de gestion établit sa méthodologie de sélection des titres répondant à des critères ESG à partir d'indices de référence comprenant un univers large de titres. Le résultat de cette analyse est ensuite comparé à l'univers d'investissement qui découle de l'indice de référence du fonds, visant ainsi à obtenir de meilleures performances que celui-ci sur ces critères. »

Profil de risques : ajout du risque de durabilité

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. »



Investissement socialement responsable

En conformité avec l'article 29 de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte n° 2015-992 du 17 août 2015 Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) publie des informations sur les modalités de prise en compte des critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans sa politique d'investissement et de gestion des risques.

Ces informations sont disponibles au sein du rapport de conformité art. 29 disponible sur le site internet de conformité accessible sur <https://www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable>

Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) a développé depuis 2002 des outils d'analyse et de reporting de la gestion socialement responsable, en utilisant des données regroupant des informations sur trois indicateurs : l'Environnement, le Social et la Gouvernance (ESG).

Près de 17 fonds FCPE multi-entreprises gérés par Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) ont reçu le label du Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale.

L'analyse ISR est assurée par une équipe en charge d'analyse ESG/ISR et elle s'appuie sur les contributions transmises par deux agences de notation environnementale, sociale et de gouvernance, Sustainalytics et Ethifinance.

Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) a développé une méthode d'analyse applicable aux émetteurs privés (actions et obligations d'entreprise) permettant de prendre en compte les spécificités sectorielles.

Chaque émetteur d'actions et d'obligations d'entreprise est ainsi noté par un score (sur 100) sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

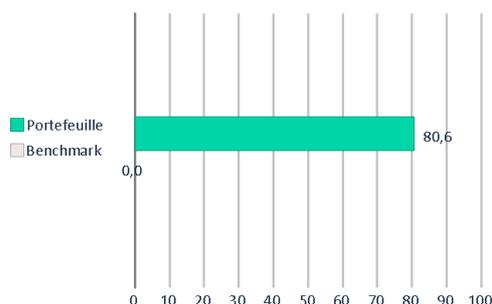
Les Etats sont également évalués sur leur performance ESG. Il s'agit notamment :

- E : indice de performance intégré combinant exposition au risque environnemental et politiques mises en œuvre, mesuré par l'Université de Yale.
- S : coefficient de Gini mesurant l'inégalité de revenu,
- G : indice de perception de la corruption, tel que calculé par Transparency International.

Les résultats des analyses sont systématiquement mis à la disposition des gérants, qui sont donc informés des performances ESG liées à chaque choix d'investissement.

Les données à fin décembre 2022 sont reprises ci-dessous :

Notation ESG du portefeuille



77,97%
Taux de sélection SR

Notation ESG du portefeuille : Evaluation des politiques sociales, environnementales et de gouvernance des entreprises de ce fonds sous la forme d'une note sur 100 à partir de grilles de critères adaptées à chaque secteur. 0 étant la moins bonne note et 100 étant la meilleure note. Ces notes sont calculées par HGA et elles correspondent à

Taux de sélection SR : Evaluation du nombre d'entreprises sélectionnées par rapport au nombre d'entreprises étudiées par HGA et ses prestataires externes (Sustainalytics).

Voici une sélection des actualités, ainsi que des focus thématiques ou valeur, qui illustrent nos choix de gestion ISR en 2022 (<https://www.sienna-gestion.com/kiosque>).

Actualités Environnement :

- La SNCF a décidé de prendre en compte le prix du carbone dans ses prochains appels d'offre. Pour débiter, chaque tonne de carbone vaudra 100 euros. Les fournisseurs les plus carbonnés verront leur note baisser alors que les celles ayant un meilleur bilan carbone auront un avantage compétitif. En donnant une valeur aux émissions de CO₂, la SNCF souhaite que cet enjeu soit décisif dans la sélection des projets.
- La croissance d'Alfen est entièrement tirée par la transition énergétique, les énergies renouvelables, et l'adoption des véhicules électriques. L'entreprise a réduit ses émissions de CO₂ de 20% entre 2019 et 2021

Actualités Social :

- La société Amplifon se distingue dans l'accueil et l'accompagnement des stagiaires et alternants. Le groupe permet notamment de leur donner accès à toutes les formations habituellement proposées qu'aux collaborateurs permanents.
- Stellantis s'engage à garantir le respect des droits de l'Homme au sein de Stellantis et tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Pour ce faire, un tiers indépendant est chargé d'évaluer les fournisseurs de niveau 1 de Stellantis et de leur attribuer une note moyenne en matière de droits de l'Homme. Cette performance a augmenté de 2,7 % en 2021.

Actualités Gouvernance :

- Le groupe Seb a décidé en 2022 de séparer les fonctions de président et directeur général, permettant d'éviter la concentration des pouvoirs entre les mains d'une seule personne. Le rôle de contre-pouvoir joué par le président peut ainsi librement s'exercer.
- A2A a une gouvernance robuste sur les enjeux ESG. Son conseil d'administration est composé de 12 membres dont 42% sont des femmes. La direction dispose de plus d'un plan d'incitation à court terme, qui est lié à des objectifs ESG pour 17,5 % du total.



Focus thématique : Une COP27 focalisée sur la réparation des impacts du réchauffement climatique mais qui ne traite pas de ses causes.

La Conférence des Parties (COP) des Nations-Unies n'a donné lieu à aucun nouvel accord sur une réduction supplémentaire des émissions de gaz à effet de serre, notamment sur les énergies fossiles. L'espoir de respecter l'objectif de l'Accord de Paris (contenir le réchauffement à +2°C/1.5°C) devient impossible à atteindre. La situation actuelle estime que la planète s'est déjà réchauffée de +1.2°C. Selon les Nations-Unies, les engagements actuellement pris par les Etats (s'ils sont respectés) mèneraient vers une température à +2.4°C en 2100 et à +2.8°C si on s'intéresse aux politiques réellement mises en place.

Face à ce constat, l'enjeu est donc l'adaptation au changement climatique. C'est la principale avancée de cette COP27. A été décidé la création d'un fonds pour les pertes et dommages permettant aux pays en développement les plus vulnérables aux effets néfastes de la crise climatique (sécheresses, inondations, montée des eaux, etc...) de bénéficier d'un soutien financier. L'adaptation au changement climatique pourrait en effet coûter entre 290 et 580 milliards de dollars par an aux pays en développement d'ici 2030 et jusqu'à 1700 milliards de dollars en 2050.

Les pays se sont donc entendus pour réparer les impacts négatifs du changement climatique mais ne se sont pas attaqués à leurs causes.

Focus obligation verte : Obligation verte Intesa San Paolo

Avec plus de 20 millions de clients à travers le monde dont 14 millions en Italie, la banque Intesa Sanpaolo est la plus grande banque italienne. Elle fait également partie des banques qui gère le mieux les risques extra-financiers auxquels elle est exposée. Son plan d'actions 2021-2025 comprend des engagements environnementaux et sociaux. Elle a ainsi pour objectif d'engager 115 milliards d'euros en faveur de la société et de la transition verte et environ 500 millions d'euros pour soutenir les personnes dans le besoin.

Au-delà du financement via sa politique de prêts (soutien à l'économie réelle, notamment pour une transition climatique et davantage d'inclusion sociale), Intesa Sanpaolo souhaite augmenter la part d'investissements responsables de ses actifs sous gestion (de 46% de ses encours en 2021 à 60% en 2025).

Sur l'enjeu climatique plus spécifiquement, le groupe s'est engagé sur une stratégie d'émissions nettes de gaz à effet de serre à zéro : en 2030 pour ses propres émissions, en 2050 pour les émissions de ses portefeuilles de prêts/investissement/gestion d'actifs/assurance. Le groupe a également engagé une réflexion sur une politique de préservation de la biodiversité. Depuis 2017, un programme d'émissions d'obligations vertes a été mis en place dont les fonds servent à financer uniquement des projets « verts ». Depuis le lancement, 3Mds d'euros ont été consacrés à de tels financements : énergies renouvelables, efficacité énergétique, bâtiments verts, économie circulaire, gestion durable des ressources et de la biodiversité. Avec le financement de tels projets, le groupe a pu éviter 5.5M de tonnes de CO2.

Pourcentage OPC interne

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 30/12/2022 est égal à 0 % de l'actif net.

Actif moyen

	Part A	Part I	Total
Actif net moyen	1 440 151 874,00	61 176 728,58	1 501 328 602,58

Tableau récapitulatif des frais facturés au cours du dernier exercice

	Part A	Part I
Frais de fonctionnement et de gestion	0,12%	0,08%
dont :		
- frais de fonctionnement et de gestion à la charge du fonds	0,12%	0,08%
- frais de fonctionnement et de gestion à la charge de l'entreprise	0,00%	0,00%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,01%	0,01%
Ce coût se détermine à partir :		
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,01%	0,01%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion et l'OPC investisseur	0,00%	0,00%
Autres frais facturés à l'OPC	0,00%	0,00%
Ces autres frais se composent en :		
- commissions de surperformance	0,00%	0,00%
- frais de transaction	0,00%	0,00%
Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos	0,13%	0,09%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,00%	0,00%

L'ensemble des frais est exprimé en % annualisé de l'actif moyen de l'OPC = Valeur moyenne sur l'exercice de l'actif calculé aux dates d'établissement de la VL.

**ANNEXE III / ANNEXE V
 MODÈLE D'INFORMATIONS PÉRIODIQUES POUR LES PRODUITS FINANCIERS VISÉS À L'ARTICLE 9,
 PARAGRAPHES 1 À 4 BIS, DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 ET À L'ARTICLE 5, L'ALINÉA,
 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Dénomination du produit : SIENNA MONETAIRE ISR

Identifiant d'entité juridique : 969500YSLGLWYHPIDM02

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __ % <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __ % d'investissements durables : <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __ %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales dans la sélection et le suivi des titres via l'application d'une politique d'exclusion et via la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs.

Les politiques d'exclusion sectorielles et normatives de Sienna Gestion sont de deux ordres :

-Sectorielle : charbon thermique, armes controversées et tabac.

-Normative : les entreprises ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations-Unies, c'est à dire celles impliquées dans des controverses très graves ou graves et fréquentes.

D'autre part, des critères ESG sont intégrés dans la stratégie en privilégiant les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG. Pour cela, Sienna Gestion utilise principalement les notations ESG de Sustainalytics construites pour les émetteurs privés sur une approche par les risques ESG. La méthodologie de notation extra-financière repose sur 3 piliers : Environnement, Social et Gouvernance. Pour chaque pilier, les enjeux ESG évalués sont activés en fonction de l'exposition du secteur de l'émetteur aux risques ESG. Exemples de critères/enjeux ESG :

- Environnement : programme de lutte contre le changement climatique, déchets, eau, etc.

- Social : valorisation du capital humain (formations, recrutement, lutte contre les discriminations), respect des droits de l'Homme (conditions sociales dans la chaîne d'approvisionnement, etc.)

- Gouvernance : indépendance du Conseil d'administration, rémunération des dirigeants, etc.

Sur l'univers de départ du fonds, au minimum 20% des émetteurs ayant obtenu les moins bonnes notes ESG sont interdites d'investissement. Une approche best in class est appliquée pour les émetteurs privés et best in universe pour les émetteurs publics.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via la note moyenne ESG mentionnée ci-dessus. La note moyenne pondérée ESG du fonds est de 79,16. La note ESG moyenne de l'univers de départ "Bloomberg Euro Aggregate Corpo&Fi" est de 79,04. 0 étant la moins bonne note et 100 étant la meilleure. Les politiques d'exclusions décrites ci-dessus ont également été respectées.

- **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Ces éléments n'ayant pas été mesurés au cours de l'exercice précédent, cette question n'est pas applicable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

N/A

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

N/A

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

N/A

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

N/A

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit prend en compte les principales incidences négatives (PAI) via notamment la notation ESG des émetteurs, l'évaluation des controverses et les politiques formalisées (exclusion charbon, armes controversées, stratégie climat, etc). La note ESG (décrite auparavant) couvre, par le biais de 21 enjeux matériels et plus de 200 critères sous-jacents, tous les sujets ESG ciblés par les PAI. Néanmoins, les 21 enjeux ne sont pas activés pour tous les secteurs mais uniquement lorsqu'ils sont jugés matériels.

Plus spécifiquement les PAI suivants sont couverts dans le processus de Sienna Gestion. Certains fonds peuvent renforcer la prise en compte de PAI via leur approche thématique.

Thématique	PAI	Politique/ process
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Politique charbon ✓ Pilotage du mix énergétique pour un alignement au scenario
	2. Empreinte carbone	<ul style="list-style-type: none"> 2°C de l'IAE (formalisé dans l'article 29) ✓ Pilotage de l'empreinte carbone avec objectif de réduction ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	
	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) ✓ Processus d'identification et de gestion des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) ✓ Processus d'identification et de gestion des controverses
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
Questions sociales et de personnel	10. Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses ✓ Note ESG (pour tous les secteurs)
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondiale des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Note ESG (pour tous les secteurs)
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Note ESG (pour tous les secteurs) ✓ Politique de vote avec les critères de vote liés à la mixité au sein du Conseil d'administration
	14. Exposition à des armes controversées	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Politique d'exclusion dédiée

Les PAI sont ainsi atténués par l'application stricte des politiques d'exclusions sectorielles et normatives ainsi que par la prise en compte des notes ESG dans le processus de gestion.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Il s'agit du top 15 du fonds sur un inventaire moyen du dernier exercice.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissement les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
Euro	Devise	8,18%	France
ALLIANZ SECURICA-SRI	Finance	4,21%	France
AMUNDI EURO LIQ SHORT TERM SRI SRI-I	Finance	3,88%	France
BFCM (220123	Finance	1,28%	France
IBESM FRN 04/23 EMTN	Services aux collectivités	1,16%	Spain
SEB E3R+0.35% 24/03/23	Consommation discrétionnaire	1,16%	France
COVIVI 080223	Finance	1,15%	France
SG AGEN FI FLR 01-23	Finance	1,09%	France
SVENSK 120123	Finance	1,05%	Sweden
NORDEA 060123	Finance	1,01%	Sweden
BNP PARIBAS 020822	Finance	1,01%	France
BPIFRANCE SA 191222	Finance	1,01%	France
COVIVI 270123	Finance	0,59%	France
COVIVI 270123	Immobilier	0,59%	France
COVIVIO FLR 04-24	Finance	0,58%	France
COVIVIO FLR 04-24	Immobilier	0,58%	France
COVIVIO ZCP 02-23	Finance	0,54%	France
COVIVIO ZCP 02-23	Immobilier	0,54%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

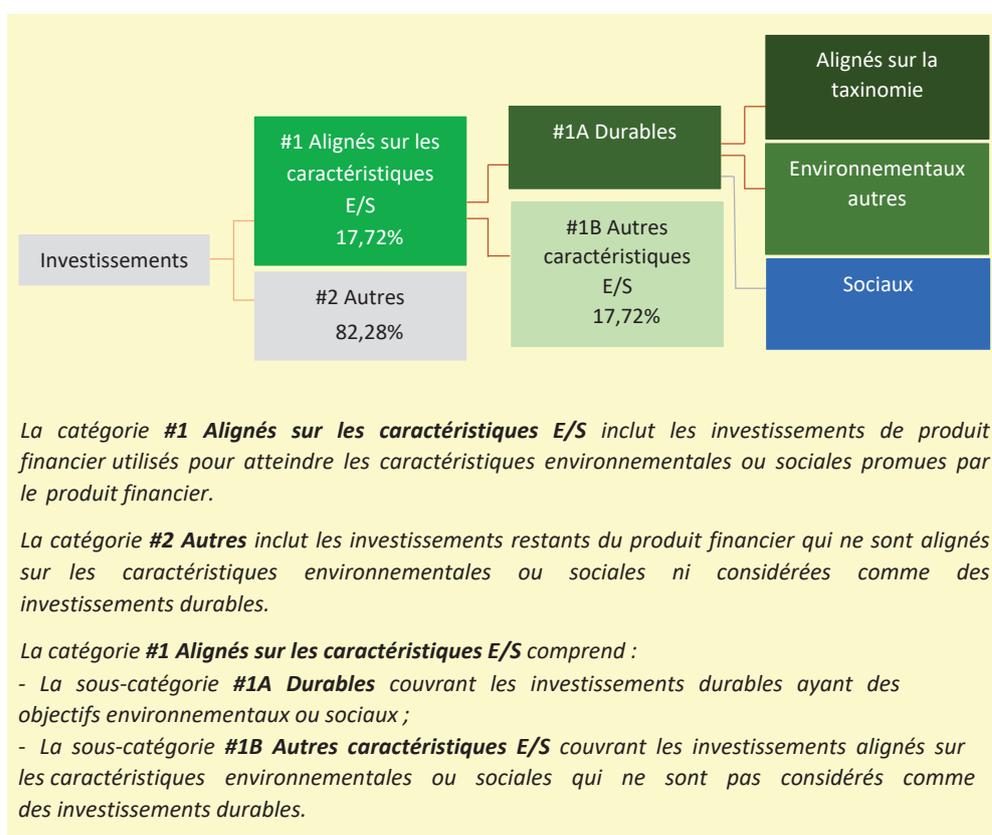
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

• Quelle était l'allocation des actifs ?



- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur BICS	% d'actifs
Finance	68,94%
Devise	8,18%
Services aux collectivités	6,84%
Consommation discrétionnaire	4,26%
Immobilier	2,86%
Public	2,53%
Télécommunications	2,51%
Industrie	1,86%
Santé	0,87%
Consommation non cyclique	0,81%
Matériaux	0,26%
Energie	0,07%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit ne réalise pas d'investissement durable avec un objectif environnemental, la mesure de son alignement à la taxinomie de l'UE n'est donc pas applicable.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE⁽¹⁾ ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

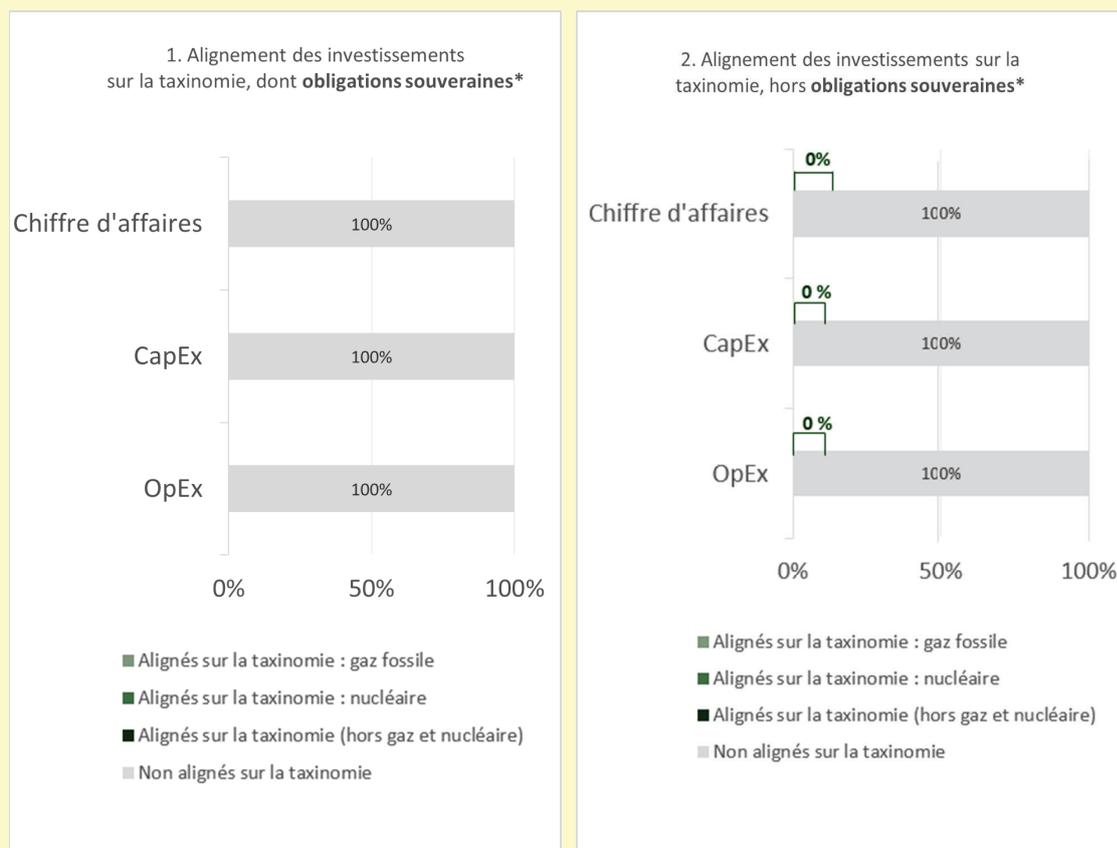
Non

(1) Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie était de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

N/A

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE)



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financiers qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables, à savoir : 8.18% de liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires, 0% de dérivés à titre de couverture et 74.1% de titres n'étant pas couverts par une analyse ESG.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via les notations ESG décrites ci-dessus. La note moyenne pondérée ESG du portefeuille permet ainsi de quantifier et de suivre la performance extra-

financière des émetteurs du fonds de façon mensuelle. La note ESG de l'univers de départ du fonds est également calculée. Les notes ESG des émetteurs sont actualisées tous les trimestres. La politique d'exclusion est par ailleurs au cœur de l'approche de Sienna Gestion et vise à exclure de ses investissements potentiels les actifs exposés à des risques de durabilité significatifs ou pouvant avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité.

Un contrôle de la correspondance entre les titres des portefeuilles avec les émetteurs autorisés de l'univers est effectué par Sienna Gestion. La composition des portefeuilles est analysée via une procédure automatique permettant de vérifier le respect de la politique ISR et de l'univers autorisé.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds a pour indice de référence un indice de marché large n'ayant pas été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques de durabilité.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
N/A

Rapport Article 29

Loi relative à l'énergie et au climat

Fonds Sienna Monétaire ISR

Juillet 2023



TABLE DES MATIERES

1.	Stratégie Climat.....	4
1.1	Empreinte carbone	4
1.2	Alignement taxonomie.....	5
1.3	Exposition aux combustibles fossiles.....	7
2.	Stratégie d'alignement aux objectifs de long terme liés à la biodiversité	7
3.	Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques	8

PREAMBULE

La rédaction de ce rapport entre dans le cadre de l'article 29 de la loi relative à l'Énergie et au Climat du 9 novembre 2019. Son décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 encadre le reporting extra-financier des sociétés de gestion françaises en définissant les informations à publier. Celui-ci impose ainsi d'expliquer la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique et la préservation de la biodiversité.

Ce document liste les informations attendues pour les fonds dépassant 500 M€ d'encours en application de l'article 29 LEC sur l'exercice 2022 :

- 1. La stratégie climat du fonds**
- 2. La stratégie d'alignement du fonds avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.**
- 3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des risques.**

Un rapport complet est disponible sur le site internet couvrant l'ensemble des sections du décret et retrace la mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable de Sienna Gestion sur l'année 2022¹.

A ce jour, le fonds Sienna Monétaire ISR ne prend en compte dans sa stratégie, ni son alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, ni son alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. Toutefois, Sienna Gestion a intégré dans ce document des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier le niveau actuel du fonds sur ces différentes thématiques.

¹ [Rapport article 29 LEC Sienna Gestion](#)

1. Stratégie Climat

1.1 Empreinte carbone

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'accord de Paris concernant la limitation du changement climatique.

Sienna Gestion dispose d'une politique de sortie du charbon afin de favoriser la réduction des émissions carbone. Cette politique prévoit d'exclure de ses portefeuilles, les entreprises les plus exposées aux activités liées au charbon :

- Les entreprises dont l'activité charbon représente plus de 20 % du chiffre d'affaires,
- Les entreprises qui ont plus de 20 % de charbon dans leur mix énergétique (production ou capacité de production),
- Les entreprises qui développent de nouveaux projets de centrales à charbon.

Sienna Gestion continuera à réduire ses investissements dans l'activité charbon pour une sortie définitive en 2030. **Ces seuils sont également amenés à être revus en 2023 afin de s'aligner avec la politique de Sienna Investment Managers (SIM).**

Plusieurs métriques sont utilisées pour mesurer l'empreinte climat de Sienna Monétaire ISR à fin 2022 :

- **Empreinte carbone (scopes 1, 2 et 3)**
- **Intensité par M€ de chiffre d'affaires (scopes 1, 2 et 3)**

Pour chaque métrique, les 3 scopes sont couverts. Les 3 scopes sont définis selon le GHG protocol². Les résultats du scope 3 sont présentés à part en raison du manque de cohérence et du risque de double comptage de ces émissions.

Les données utilisées proviennent de Sustainalytics. La donnée reportée par les entreprises est utilisée en priorité. Si celle-ci n'est pas disponible, l'indicateur peut être estimé par le fournisseur de données.

Le taux de couverture est supérieur à 90% des encours du fonds sur la donnée empreinte carbone et supérieur à 68% pour l'intensité carbone – hors émetteurs souverains, cash, fonds externes etc.

L'empreinte carbone du fonds est constituée de la somme des émissions carbone des entreprises pondérées par le poids des entreprises dans le périmètre :

$$\text{Empreinte carbone} = \sum \frac{W_{ptf,i} \times CO_{2ei}}{100}$$

Avec $W_{ptf,i}$: poids de l'entreprise i en portefeuille

CO_{2ei} : émissions de CO2 de l'entreprise i

² Greenhouse Gaz (GHG) Protocol est un protocole international proposant un cadre pour mesurer, comptabiliser et gérer les émissions de gaz à effet de serre. <https://ghgprotocol.org/>

	Empreinte carbone	Empreinte carbone par M€ investi	Intensité carbone par M€ de revenus générés
Scope 1 et 2	4 049 669 tCO2eq	4,05 tCO2 eq/M€ investi	84 tCO2 eq/M€ revenus
Scope 3	40 526 922 tCO2 eq	40,53 tCO2 eq/M€ investi	776 tCO2 eq/M€ revenus
Total scope 1, 2 et 3	44 576 591 tCO2 eq	45 tCO2 eq/M€ investi	860 tCO2 eq/M€ revenus
Taux de couverture	90%	90%	68%

La stratégie climat de Sienna Gestion s’inspire des engagements forts de son actionnaire Groupe Bruxelles Lambert (GBL). GBL est devenu en janvier 2022 la première société holding d’investissements au niveau global à disposer d’objectifs climatiques alignés sur une trajectoire 1.5°C validée par l’initiative Science Based Targets (SBTi). Sienna IM prévoit de s’engager officiellement dans l’initiative SBTi en 2024. Dans cette dynamique, Sienna Gestion reverra en 2023 ses objectifs de réduction d’émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) en adéquation avec les objectifs de l’Accord de Paris, pour s’aligner avec les engagements de Sienna IM et GBL.

1.2 Alignement taxonomie

La taxonomie³ désigne un standard européen dressant une liste d’activités « vertes » et de critères adaptés pour calculer leur niveau de durabilité du point de vue environnemental. Cette réglementation permet d’introduire un langage commun afin de comparer une activité « durable » entre chaque pays européen.

Pour qu’une activité soit alignée à la taxonomie, il existe 4 points de contrôles successifs :

- L’activité contribue à un des 6 objectifs environnementaux définis
- L’activité ne cause pas de dommages collatéraux aux 5 autres objectifs (DNSH⁴)
- L’activité est conforme aux garanties minimales sociales
- L’activité respecte des critères techniques définis

Les 6 objectifs environnementaux sont les suivants :

- L’atténuation du changement climatique
- L’adaptation au changement climatique
- L’économie circulaire
- La prévention et la réduction de la pollution
- L’utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines
- La prévention et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

107 secteurs, représentant 93% des émissions de gaz à effet de serre de l’UE, sont analysés via ces objectifs afin de déterminer selon quelles conditions et quels critères techniques ces activités peuvent-être

³ Règlement (UE) 2020/852

⁴ Do Not Significantly Harm

considérées comme alignées à la taxonomie. Certains secteurs ne sont pas traités dans la liste, considérant qu'ils ne sont pas éligibles à la taxonomie.

Il s'agit de distinguer les notions suivantes :

- *L'éligibilité à la taxonomie* : désigne les activités qui sont analysées via les 6 objectifs environnementaux. Cela ne signifie pas que ces secteurs sont alignés mais qu'ils pourraient l'être sous certaines conditions de contribution substantielle à ces objectifs environnementaux. Le résultat d'éligibilité est exprimé en pourcentage représentant la part du chiffre d'affaires des activités de l'entreprise appartenant aux secteurs définis par la taxonomie.
- *L'alignement à la taxonomie* : désigne la part du chiffre d'affaires d'une entreprise contribuant de manière substantielle aux objectifs de la taxonomie et démontrant l'absence de préjudice significatif sur les autres objectifs et le respect des garanties minimales. Les données d'alignement peuvent-être :
 - *Reportées* : les informations sont directement calculées et publiées par l'émetteur lui-même.
 - *Estimées* : les informations sont calculées à l'aide d'estimations et de proxy par le fournisseur de données Sustainalytics. La donnée est uniquement estimée lorsqu'elle n'est pas publiée directement par l'émetteur.

Le tableau ci-dessous présente les données d'alignement éligibles et alignées reportées et estimées sur l'inventaire au 31/12/2022 de Sienna Monétaire ISR, sur la partie entreprises – hors cash, investissements dans les fonds externes et souverains. L'alignement représenté ici couvre uniquement l'objectif n°1 de la taxonomie « l'atténuation du changement climatique », seul objectif disponible en 2022 par le fournisseur de données utilisé Sustainalytics.

	Inventaire de Sienna Monétaire ISR au 31/12/2022	Taux de couverture
Part de l'actif total exposé à des activités économiques éligibles à la taxonomie	5,08%	12,13%
Part de l'actif total exposé à des activités économiques alignées à la taxonomie (données reportées)	0%	0%
Part de l'actif total exposé à des activités économiques alignées à la taxonomie (données reportées + estimées)	0,21%	12,13%

Sienna Monétaire ISR possède 5,08% d'activités économiques éligible à la taxonomie, dans 12,13% de ses actifs investis. Finalement, 0,21% des activités investies par le fonds sont alignées à la taxonomie.

Les calculs présentés sont établis sur la base d'informations collectées ou estimées par Sustainalytics. La part d'alignement est pondérée par le poids de l'émetteur dans l'actif total de Sienna Monétaire ISR. Certains émetteurs ne sont pas éligibles au calcul de l'alignement taxonomie tels que les souverains. Les chiffres présentés sont calculés sur l'éligibilité et l'alignement en chiffres d'affaires des entreprises.

1.3 Exposition aux combustibles fossiles

Pour estimer l'exposition de l'entité à des combustibles fossiles, le PAI n°4 « Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles » est utilisé. Les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles désignent les entreprises tirant des revenus de prospection, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, l'entreposage et le commerce, de combustibles fossiles au sens de l'article 2, point 62, du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil.

Sienna Monétaire ISR détenait au 31/12/2022 des actions d'une entreprise exposée aux combustibles fossiles, soit 1,21% du fonds. Pour établir l'exposition de l'entité à des combustibles fossiles, le PAI 4 « Exposition de l'entreprise aux combustibles fossiles » a été utilisé sur la base d'information de Sustainalytics.

Taux de couverture : 75% du fonds disposent de cette information, sur la partie entreprise – hors cash, investissements dans les fonds externes et souverains.

2. Stratégie d'alignement aux objectifs de long terme liés à la biodiversité

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992.

La démarche de Sienna Gestion consiste tout d'abord à identifier et à suivre les risques relatifs à la biodiversité. Il s'agit de noter que les informations relatives à la biodiversité sont peu disponibles par les entreprises et les indicateurs ne sont pas encore homogènes et stables. **Malgré ces limites, des indicateurs d'empreinte de biodiversité sont en cours d'exploration afin de suivre l'exposition de Sienna Gestion à ce risque.**

Dans l'attente d'un indicateur plus robuste, les impacts sur la biodiversité sont pris en compte à travers plusieurs éléments de la politique ISR de Sienna Gestion :

- **La note ESG des émetteurs compte parmi les enjeux considérés la biodiversité.** L'enjeu est pris en compte pour les entreprises des secteurs les plus exposées à ce risque.
- L'indicateur **PAI n°7 « Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité »** permettant d'identifier les entreprises ayant des établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité et si leurs activités ont une incidence négative sur ces zones.
- **Les controverses** pouvant être en lien avec la biodiversité, quel que soit le niveau de gravité.
- Pour les Etats, le recours à l'Indice de Performance Environnementale (IPE), des Universités de Yale et Columbia, permet d'évaluer la soutenabilité environnementale de 180 pays à travers le monde. 32

indicateurs composent cet indice dont certains exclusivement dédiés à l'enjeu de la biodiversité. L'IPE est une composante de la note ESG globale des Etats.

En 2023, SIM a contractualisé avec le fournisseur de données IcebergDataLab, ce qui permettra d'intégrer les enjeux liés à la biodiversité dans l'analyse ESG de manière plus fine.

3. Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques

Le fonds Sienna Monétaire ISR entre dans le dispositif global de gestion de prise en compte des risques associés aux enjeux ESG de Sienna Gestion, décrit en section 1.8 du rapport LEC29 global disponible en ligne⁵.

Sienna Gestion est convaincu qu'il existe une forte corrélation négative entre les risques extra-financiers et la valeur financière ou économique d'un émetteur. De ce fait, la société de gestion place au cœur de sa stratégie d'investissement responsable la réduction des risques extra-financiers.

Au-delà des équipes de gestion, Sienna Gestion dispose d'une équipe dédiée à la conformité, au contrôle interne et aux risques, indépendante des unités opérationnelles. Son directeur est membre du Directoire. Cette équipe mène régulièrement des diligences afin de vérifier la fiabilité du processus ISR et le respect des contraintes d'investissement applicables aux fonds ISR dont celles relatives aux controverses ESG. Cette équipe a également la charge de valider l'ensemble des documents structurants formalisés au sein de Sienna Gestion sur l'approche ISR (politique ISR, procédures, rapports...).

Sienna Gestion a intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement à travers un cadre structuré autour des éléments suivants :

- Politique d'exclusion
- Analyse ESG
- Engagement Actionnarial

La politique d'intégration des risques de durabilité de Sienna Gestion, en réponse à l'article 3⁶ SFDR, décrit en détail cette approche.

Le changement climatique et l'érosion de la biodiversité ont un impact majeur sur les émetteurs et sur la société en général. L'exposition des émetteurs à ce risque et leur stratégie pour le réduire font partie intégrante de l'analyse globale réalisée. Les risques climatiques sont classés de la façon suivante :

- Les risques physiques : correspondant aux pertes directes associées aux dommages causés par les aléas climatiques sur les acteurs économiques (températures extrêmes, inondations, feux de

⁵ [Rapport Article 29 Sienna Gestion](#)

⁶ [Politique articles 3 & 4 SFDR de Sienna Gestion](#)

forêts, etc). Les risques physiques ne sont à ce jour pas précisément quantifiés chez Sienna Gestion.

- Les risques de transition : couvrant les conséquences économiques entraînées par la mise en place d'un modèle économique bas-carbone (risques règlementaires et juridiques, risques de marché et risques de réputation).
-

Face aux risques de transition, la mesure de l'empreinte carbone des investissements constitue une première étape pour le fonds Sienna Monétaire ISR, présentée en partie 1.1 de ce document. Cette mesure ne représente qu'une vision statique à fin 2022, soit une performance passée. Pour prendre en compte une vision dynamique de la contribution des émetteurs à la transition climatique, la mesure de l'alignement des investissements sur une trajectoire bas carbone, prévue en 2023, pourra constituer une approche plus appropriée.

Le processus de gestion des risques ESG sera revu au moins une fois par an et systématiquement dans le cadre de la publication annuelle de ce rapport article 29. Dans les prochains mois, une caractérisation plus précise de ces risques et de leurs impacts sur les investissements de Sienna Gestion sera menée. Les efforts sur 2023 porteront aussi sur le développement d'une quantification de ces risques afin de mesurer l'exposition de Sienna Gestion et d'un plan d'action adapté.



SIENNA GESTION

Membre du groupe Sienna Investment Managers | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z
Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | www.sienna-gestion.com

ETATS FINANCIERS



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

SIENNA MONETAIRE ISR
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SIENNA GESTION
18 rue de Courcelles
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale SIENNA MONETAIRE ISR relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM



FREDERIC SELLAM
2023.07.17 18:17:34 +0200

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 457 370 299,58	1 361 864 953,95
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	156 820 297,23	77 136 813,80
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	156 820 297,23	77 136 813,80
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	1 153 089 587,78	1 139 368 066,58
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	1 146 098 396,57	1 082 277 218,37
Titres de créances négociables	1 146 098 396,57	1 072 241 235,56
Autres titres de créances	0,00	10 035 982,81
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	6 991 191,21	57 090 848,21
Organismes de placement collectif	147 460 414,57	145 360 073,57
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	147 460 414,57	145 360 073,57
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	137 556 570,79	142 463 339,20
Liquidités	137 556 570,79	142 463 339,20
TOTAL DE L'ACTIF	1 594 926 870,37	1 504 328 293,15

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 598 164 536,47	1 513 341 013,05
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-5 613 975,09	-6 441 499,52
Résultat de l'exercice (a,b)	2 179 834,21	-2 715 628,99
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	1 594 730 395,59	1 504 183 884,54
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	196 474,78	144 408,61
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	196 474,78	144 408,61
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	1 594 926 870,37	1 504 328 293,15

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	352 424,40	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 479 609,59	597 771,28
Produits sur titres de créances	2 512 102,80	-800 574,90
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	4 344 136,79	-202 803,62
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	516 013,97	906 330,42
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	516 013,97	906 330,42
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	3 828 122,82	-1 109 134,04
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 789 957,97	1 752 168,19
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	2 038 164,85	-2 861 302,23
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	141 669,36	145 673,24
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 179 834,21	-2 715 628,99

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours de clôture J des marchés
- Zone Europe : cours d'ouverture J
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers.

Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours de compensation du jour
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Parts A :

	Frais facturés	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)	Actif net	0,22 % maximum l'an (incluant les honoraires du commissaire aux comptes selon tarification annuelle appliquée)
2	Frais administratifs externes à la société de gestion		
3	Frais indirects maximum(**) (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,10 % TTC maximum l'an
4	Commissions de mouvement (*)	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission surperformance (*) de	Néant	Néant

Parts I :

	Frais facturés	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)	Actif net	0,20 % maximum l'an (incluant les honoraires du commissaire aux comptes selon tarification annuelle appliquée)
2	Frais administratifs externes à la société de gestion		
3	Frais indirects maximum(**) (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,10 % TTC maximum l'an
4	Commissions de mouvement (*)	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission surperformance (*) de	Néant	Néant

(*) Depuis la révocation de l'option de la TVA en date du 01/01/2008, ces frais sont exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C 1er du CGI.

(**) Ces frais sont liés à l'investissement du fonds en parts et/ou actions d'OPC. Cette information à caractère facultatif est précisée à titre d'information.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts SIENNA MONETAIRE ISR A	Capitalisation	Capitalisation
Parts SIENNA MONETAIRE ISR I	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	1 504 183 884,54	1 720 321 258,05
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	3 301 437 310,80	2 328 022 070,15
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 208 259 287,09	-2 534 437 734,55
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	104 876,40	0,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 271 893,78	-6 720 993,65
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-55 049,67	-46 181,07
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	552 389,54	-93 232,16
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-1 759 267,15</i>	<i>-2 311 656,69</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>2 311 656,69</i>	<i>2 218 424,53</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 038 164,85	-2 861 302,23
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 594 730 395,59	1 504 183 884,54

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	156 820 297,23	9,83
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	156 820 297,23	9,83
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers Étrangers - Européens marché non réglementé	6 991 191,21	0,44
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	334 646 871,18	20,98
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	612 666 763,10	38,42
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	123 867 105,54	7,77
Bons du Trésor	74 917 656,75	4,70
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	1 153 089 587,78	72,31
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	156 820 297,23	9,83	0,00	0,00
Titres de créances	341 999 183,02	21,45	589 545 661,16	36,97	206 521 997,02	12,95	15 022 746,58	0,94
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 556 570,79	8,63
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	21 746 497,71	1,36	30 973 212,80	1,94	104 100 586,72	6,53	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	394 479 541,25	24,74	593 217 000,15	37,20	165 393 046,38	10,37	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	137 556 570,79	8,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	190 957,81
	Autres dettes	5 516,97
TOTAL DES DETTES		196 474,78
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-196 474,78

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part SIENNA MONETAIRE ISR A		
Parts souscrites durant l'exercice	26 571 032,54120	3 110 717 311,73
Parts rachetées durant l'exercice	-26 719 255,37005	-3 128 040 200,99
Solde net des souscriptions/rachats	-148 222,82885	-17 322 889,26
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	12 255 596,35029	
Part SIENNA MONETAIRE ISR I		
Parts souscrites durant l'exercice	1 946 557,47438	190 719 999,07
Parts rachetées durant l'exercice	-819 379,68584	-80 219 086,10
Solde net des souscriptions/rachats	1 127 177,78854	110 500 912,97
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 611 400,78854	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part SIENNA MONETAIRE ISR A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SIENNA MONETAIRE ISR I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts SIENNA MONETAIRE ISR A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 743 302,51
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts SIENNA MONETAIRE ISR I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	46 655,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	2 179 834,21	-2 715 628,99
Total	2 179 834,21	-2 715 628,99

	30/12/2022	31/12/2021
Parts SIENNA MONETAIRE ISR A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 901 565,27	-2 634 359,58
Total	1 901 565,27	-2 634 359,58

	30/12/2022	31/12/2021
Parts SIENNA MONETAIRE ISR I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	278 268,94	-81 269,41
Total	278 268,94	-81 269,41

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 613 975,09	-6 441 499,52
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-5 613 975,09	-6 441 499,52

	30/12/2022	31/12/2021
Parts SIENNA MONETAIRE ISR A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-5 057 575,01	-6 237 764,62
Total	-5 057 575,01	-6 237 764,62

	30/12/2022	31/12/2021
Parts SIENNA MONETAIRE ISR I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-556 400,08	-203 734,90
Total	-556 400,08	-203 734,90

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	1 822 843 487,45	1 701 241 522,71	1 720 321 258,05	1 504 183 884,54	1 594 730 395,59
Parts SIENNA MONETAIRE ISR A en EUR					
Actif net	1 779 458 293,70	1 677 453 097,27	1 537 840 174,49	1 456 608 020,66	1 436 621 799,57
Nombre de titres	14 957 230,29044	14 139 272,22430	13 015 987,81250	12 403 819,17914	12 255 596,35029
Valeur liquidative unitaire	118,96970	118,63780	118,15009	117,43221	117,22169
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,08	-0,11	-0,21	-0,50	-0,41
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,25	-0,24	-0,13	-0,21	0,15
Parts SIENNA MONETAIRE ISR I en EUR					
Actif net	43 385 193,75	23 788 425,44	182 481 083,56	47 575 863,88	158 108 596,02
Nombre de titres	435 994,98000	239 703,98000	1 846 176,00000	484 223,00000	1 611 400,78854
Valeur liquidative unitaire	99,50840	99,24080	98,84273	98,25197	98,11872
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-0,06	0,00	0,00	0,00	0,00
+/- values nettes unitaire non distribuées	-0,24	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-0,09	-0,17	-0,42	-0,34
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-0,19	-0,09	-0,16	0,17

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG E3R+0.9% 28-07-23	EUR	3 900 000	3 927 252,71	0,25
TOTAL ALLEMAGNE			3 927 252,71	0,25
CANADA				
CAN IMP BK E3R+0.75% 26-01-24	EUR	9 000 000	9 092 573,79	0,57
TOTAL CANADA			9 092 573,79	0,57
ESPAGNE				
BANCO NTANDER E3R+0.75% 28-03-23	EUR	12 700 000	12 722 883,79	0,80
BBVA E3R+0.67% 01-12-23 EMTN	EUR	5 900 000	5 926 499,81	0,37
BBVA E3R+0.7% 11-07-24 EMTN	EUR	10 000 000	10 063 039,77	0,63
BBVA E3RJ+1.0% 03-12-23 EMTN	EUR	3 000 000	3 030 691,38	0,19
IBERDROLA FINANZAS SAU E3R+0.65% 28-04-23	EUR	18 000 000	18 088 768,90	1,13
TOTAL ESPAGNE			49 831 883,65	3,12
FINLANDE				
OP CORPORATE BANK E3R+1.0% 17-05-24	EUR	18 000 000	18 238 683,56	1,15
TOTAL FINLANDE			18 238 683,56	1,15
FRANCE				
BPCE E3R+0.5% 11-01-23 EMTN	EUR	4 000 000	4 016 411,64	0,25
BPCE E3R+0.5% 23-03-23 EMTN	EUR	5 000 000	5 007 202,28	0,31
TOTAL FRANCE			9 023 613,92	0,56
ITALIE				
INTE E3R+0.6% 14-04-24 EMTN	EUR	15 000 000	15 092 201,25	0,94
TOTAL ITALIE			15 092 201,25	0,94
NORVEGE				
SR BANK SPAREBANKEN ROGALAND E3R+1.0% 04-03-24	EUR	17 000 000	17 183 252,54	1,08
TOTAL NORVEGE			17 183 252,54	1,08
ROYAUME-UNI				
MIZUHO INTL E3R+0.8% 11-04-24	EUR	9 000 000	9 127 863,00	0,58
UBS AG LONDON E3R+0.85% 02-05-24	EUR	20 000 000	20 266 552,22	1,27
TOTAL ROYAUME-UNI			29 394 415,22	1,85
SUEDE				
VOLVO TREASURY AB E3R+0.75% 31-05-24	EUR	5 000 000	5 036 420,59	0,31
TOTAL SUEDE			5 036 420,59	0,31
			156 820 297,23	9,83
			156 820 297,23	9,83
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
DANEMARK				
JYSK B OIEST+0.29% 20-10-23	EUR	6 000 000	6 020 521,31	0,38
JYSKE BANK DNK 141123 OIEST 0.325	EUR	3 000 000	3 007 585,25	0,19
JYSKE BANK DNK 191223 OIEST 0.325	EUR	10 000 000	10 007 647,91	0,62
TOTAL DANEMARK			19 035 754,47	1,19
ETATS-UNIS				
BANK OF MONTREAL 071223 OIEST 0.42	EUR	18 000 000	18 023 475,30	1,13
TOTAL ETATS-UNIS			18 023 475,30	1,13

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
AGEN F OISEST+0.125% 21-09-23	EUR	5 000 000	5 018 680,92	0,32
ALLIANZ BANQUE SA 150923 OISEST 0.2	EUR	2 000 000	2 007 920,55	0,12
ALLI B E3R+0.19% 04-04-24	EUR	7 000 000	7 022 428,00	0,44
ALLI B E3R+0.22% 07-06-24	EUR	10 000 000	10 014 633,33	0,63
ALLI B E3R+0.43% 08-07-24	EUR	7 000 000	7 035 388,11	0,44
ALLI B OISEST+0.2% 04-08-23	EUR	5 000 000	5 021 524,51	0,32
ALLI B OISEST+0.2% 20-10-23	EUR	5 000 000	5 026 500,52	0,31
ALLI B OISEST+0.22% 10-11-23	EUR	5 000 000	5 012 197,64	0,31
AXA BA E3R+0.18% 18-07-24	EUR	2 000 000	2 006 507,89	0,13
AXA BANQUE 060123 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 997 759,20	0,44
AXA BANQUE 081123 OISEST 0.25	EUR	18 000 000	18 049 449,69	1,14
AXA BANQUE 311023 OISEST 0.25	EUR	8 000 000	8 023 875,08	0,50
AXA BA OISEST+0.16% 16-05-23	EUR	7 000 000	7 022 549,11	0,44
AXA BA OISEST+0.2% 11-08-23	EUR	17 000 000	17 071 938,05	1,07
AXA BA OISEST+0.25% 10-11-23	EUR	6 000 000	6 014 892,17	0,38
BFCM (BANQUE F 060323 E3R 0.1	EUR	9 000 000	9 013 933,51	0,56
BFCM (BANQUE FEDER 271023 OISEST 0.21	EUR	15 000 000	15 046 066,93	0,94
BFCM B OISEST+0.14% 04-04-23	EUR	5 000 000	5 012 640,81	0,31
BFCM B OISEST+0.18% 22-01-23	EUR	20 000 000	20 039 877,20	1,26
BNP PA OISEST+0.17% 01-08-23	EUR	27 000 000	27 116 196,29	1,70
BPCE 280723 OISEST 0.2	EUR	15 000 000	15 061 297,98	0,94
BPCE OISEST+0.23% 09-11-23	EUR	4 000 000	4 009 814,78	0,25
BPCE SA 191223 OISEST 0.28	EUR	17 000 000	17 011 065,88	1,07
BPCE SA 221223 OISEST 0.28	EUR	17 000 000	17 009 941,33	1,07
BPCE SA 241123 OISEST 0.26	EUR	5 000 000	5 009 011,30	0,31
BPCE SA 260923 FIX 0.0	EUR	1 000 000	977 114,43	0,06
BPIF OISEST+0.06% 09-05-23	EUR	5 000 000	5 011 659,71	0,31
BPIFRANCE SA 231023 OISEST 0.15	EUR	3 000 000	3 005 595,60	0,19
BQ POS OISEST+0.17% 12-09-23	EUR	5 000 000	5 019 610,74	0,31
CA CON E3R+0.18% 26-04-24	EUR	20 000 000	20 058 371,11	1,26
CA CON E3R+0.19% 14-06-24	EUR	18 000 000	18 016 402,00	1,13
CA CON E3R+0.22% 28-03-24	EUR	17 000 000	17 018 318,92	1,06
CA CON E3R+0.26% 23-05-24	EUR	10 000 000	10 030 106,89	0,63
CA CONSUMER FINANCE 050723 E3R 0.12	EUR	5 000 000	5 016 844,41	0,31
CAIS C OISEST+0.13% 17-03-23	EUR	7 000 000	7 015 599,51	0,44
CAIS F E3R+0.43% 02-11-23	EUR	17 000 000	17 083 710,36	1,07
CAIS R OISEST+0.29% 03-11-23	EUR	17 000 000	17 052 457,95	1,07
CAIS R OISEST+0.29% 10-08-23	EUR	17 000 000	17 081 413,27	1,07
CARR B E3R+0.57% 08-04-24	EUR	5 000 000	5 044 265,81	0,31
CARR B E3R+0.57% 18-03-24	EUR	17 000 000	17 019 493,81	1,07
CARR B E3R+0.63% 17-10-24	EUR	6 000 000	6 024 756,16	0,38
CARREFOUR BANQUE 020823 E3R 0.33	EUR	7 000 000	7 023 966,44	0,44
CFCM M E3R+0.35% 24-05-24	EUR	18 000 000	18 040 940,50	1,13
CIC OISEST+0.05% 21-02-23	EUR	17 000 000	17 018 949,95	1,07
COVI E3R+0.4% 19-04-24	EUR	13 000 000	13 038 687,27	0,81
COVIVIO SA (EX 080223 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 977 771,44	0,63
COVIVIO SA (EX 270123 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 985 004,89	0,62

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
COVIVIO ZCP 09-03-23	EUR	9 000 000	8 961 160,14	0,57
COVIVIO ZCP 28-02-23	EUR	10 000 000	9 964 296,90	0,63
CRCA A OISEST+0.18% 09-05-23	EUR	18 000 000	18 063 151,38	1,13
CRCA D OISEST+0.18% 31-05-23	EUR	5 000 000	5 018 824,40	0,32
CRCA D OISEST+0.29% 12-10-23	EUR	12 000 000	12 042 886,40	0,76
CRCAM ALPES PROVENCE 280823 FIX 0.0	EUR	1 000 000	979 763,81	0,06
CRCAM ALPES PROVENCE 280823 OISEST 0.0	EUR	1 000 000	1 003 978,36	0,06
CRCAM ANJOU ET MAINE 120923 OISEST 0.29	EUR	17 000 000	17 074 716,92	1,07
ENGIE SA 050123 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 996 205,64	0,88
ENGIE SA 311023 OISEST 0.13	EUR	7 000 000	7 020 649,58	0,44
FRANCE TREASURY BILL ZCP 010223	EUR	50 000 000	49 948 142,73	3,13
FRANCE TREASURY BILL ZCP 150223	EUR	15 000 000	14 971 438,65	0,94
FRAN TREA BILL BTF ZCP 11-01-23	EUR	10 000 000	9 998 075,37	0,63
ICADE SA 100123 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 996 071,35	0,44
KLEPIERRE 280323 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 961 698,80	0,44
LA BANQUE POSTALE 131223 OISEST 0.17	EUR	7 000 000	7 007 705,65	0,44
LA BANQUE POSTALE 231123 OISEST 0.17	EUR	3 000 000	3 005 399,64	0,19
ORAN B OISEST+0.4% 13-10-23	EUR	8 000 000	8 030 737,93	0,50
ORANGE SA 111023 OISEST 0.22	EUR	6 000 000	6 022 062,73	0,38
ORANGE SA 130123 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 989 473,12	0,94
ORAN OISEST+0.17% 08-02-23	EUR	10 000 000	10 027 809,97	0,62
SEB E3R+0.35% 24-03-23	EUR	18 000 000	18 013 242,50	1,13
SG AGE OISEST+0.1% 19-01-23	EUR	17 000 000	17 019 599,42	1,07
SG OISEST+0.23% 10-11-23	EUR	4 000 000	4 009 814,78	0,25
SG OISEST+0.26% 15-12-23	EUR	15 000 000	15 017 365,24	0,95
SG OISEST+0.27% 08-12-23	EUR	17 000 000	17 020 541,95	1,07
SOCIETE GENERALE SA 310124 AUTRE 0.28	EUR	15 000 000	15 022 746,58	0,94
VEOLIA ENVIRONNEMENT 140223 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 992 173,98	0,19
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 180123 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 993 139,93	0,44
TOTAL FRANCE			819 410 005,80	51,38
PAYS-BAS				
ACHMEA HYPOTHEEK BANK NV 220323 FIX 0.0	EUR	27 000 000	26 869 155,53	1,69
COOP R OISEST+0.25% 10-08-23	EUR	22 000 000	22 102 843,53	1,38
ING BANK N.V. 030223 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 971 628,74	0,94
TOTAL PAYS-BAS			63 943 627,80	4,01
ROYAUME-UNI				
BARC B OISEST+0.2% 27-06-23	EUR	17 000 000	17 063 492,97	1,07
BARC B OISEST+0.37% 09-11-23	EUR	14 000 000	14 039 562,84	0,89
BARCLAYS BANK PLC 060423 FIX 0.0	EUR	17 000 000	16 890 115,02	1,06
BARCLAYS BANK PLC LONDON 290323 FIX 0.0	EUR	17 000 000	16 902 001,20	1,06
DEUTSCHE BANK AG LONDON GREAT WINCH 060423 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 928 029,36	0,68
NORD BKP LOND BRAN ZCP 20-03-23	EUR	17 000 000	16 917 818,39	1,06
NORDEA BANK ABP LONDON BRANCH 060123 FIX 0.0	EUR	16 000 000	15 994 931,47	1,01
ROYAL BANK OF CANADA LONDRES 211223 OISE	EUR	21 000 000	21 012 868,28	1,32
ROYAL BANK OF CANADA LONDRES 221223 OISE	EUR	17 000 000	17 008 222,45	1,06
THE TORONTO-DOMIN 241123 OISEST 0.3	EUR	17 000 000	17 032 338,42	1,07
THE TORONTO-DOMINI 130923 OISEST 0.31	EUR	22 000 000	22 051 131,08	1,38
TOTAL ROYAUME-UNI			185 840 511,48	11,66

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUEDE				
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 120123 FIX 0.0	EUR	17 000 000	16 988 834,21	1,07
SWEDBANK AB 270323 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 962 556,30	0,43
VATTENFALL AB 060423 FIX 0.0	EUR	16 000 000	15 893 631,21	1,00
TOTAL SUEDE			39 845 021,72	2,50
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			1 146 098 396,57	71,87
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
PAYS-BAS				
ENEL FINA INTL NV ZCP 23-01-23	EUR	7 000 000	6 991 191,21	0,44
TOTAL PAYS-BAS			6 991 191,21	0,44
TOTAL Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			6 991 191,21	0,44
TOTAL Titres de créances			1 153 089 587,78	72,31
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
ALLIANZ SECURICASH SRI IC	EUR	600	71 929 068,96	4,51
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI I	EUR	350	75 531 345,61	4,74
TOTAL FRANCE			147 460 414,57	9,25
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			147 460 414,57	9,25
TOTAL Organismes de placement collectif			147 460 414,57	9,25
Dettes			-196 474,78	-0,02
Comptes financiers			137 556 570,79	8,63
Actif net			1 594 730 395,59	100,00

Parts SIENNA MONETAIRE ISR I	EUR	1 611 400,78854	98,11872
Parts SIENNA MONETAIRE ISR A	EUR	12 255 596,35029	117,22169